

## **Abattoir des Tilleroyes - Fixation du taux de la taxe d'usage**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :**

### ***I - Rappel***

La taxe d'usage instituée par les lois de finances rectificatives de 1993 et 1994 est acquittée depuis le 1/1/96 par toute personne qui fait abattre un animal dans un abattoir public. Cette taxe, perçue par la collectivité territoriale propriétaire, est affectée à la couverture des dépenses d'investissement des abattoirs publics et des frais financiers liés aux emprunts contractés pour ces investissements, ainsi qu'au financement des dépenses de gros entretien.

La Ville, après avis de la commission consultative de l'abattoir, vote le taux de la taxe d'usage qui est compris entre 0,155 F et 0,60 F par kilogramme de viande net.

Ces dispositions remplacent l'ancien système de taxe nationale et de taxe locale, le fonds national des abattoirs disparaissant du même coup.

Pour l'année 1996, le taux de la taxe d'usage a été fixé à 274 F la tonne.

### ***II - Activité de l'abattoir***

L'abattoir public des Tilleroyes est exploité sous forme de concession par la SA SICA-GAB. Le tonnage (fiscal) abattu s'établit comme suit pour les années :

1991	: 13 833 tonnes
1992	: 13 732 tonnes
1993	: 13 256 tonnes
1994	: 12 531 tonnes
1995	: 12 408 tonnes
1996	: 13 500 tonnes (estimation)

Fin 1995, le niveau d'abattage avait été prévu à 12 500 t en 1996. La réalité sera proche de 13 500 t (poids fiscal), ce qui, au vu de la conjoncture, est très favorable.

En effet, différents mouvements ont été enregistrés au cours de cette année. L'impact de la crise de «la vache folle» a provoqué une chute de 30 % de l'activité en 3 semaines. Le rachat des carcasses effectué par BRUXELLES et le blocus des importations générant de fait des achats en France sont venus compenser le manque à gagner. A ce jour, on enregistre une hausse de près de 900 tonnes pour les bovins, hausse également pour les porcs mais baisse pour les veaux. Ces résultats qui peuvent être qualifiés de bons sont justifiés par l'arrivée de nouveaux clients tels que les Ets MYOTTE et de bouchers divers, ainsi qu'une augmentation des tonnages abattus au bénéfice d'autres clients. En revanche l'activité «5<sup>ème</sup> quartier» (suifs, os, cuirs, alimentation animale) accuse un déficit de 880 000 F.

Les prévisions des responsables sont pessimistes pour ce qui concerne l'année prochaine. L'ouverture dans la région de nouveaux abattoirs à VALDAHON et prochainement à CUISEAUX, les nouvelles dispositions de suivi sanitaire (enlèvement de certains morceaux, traçabilité) entraînant un ralentissement des cadences, l'arrêt des interventions européennes, l'instauration d'une nouvelle taxe d'équarrissage, la concurrence hollandaise au niveau des jeunes veaux, alliés à une baisse d'activité due au probable fléchissement de la consommation de viande, conséquence de la crise sur le public, expliquent que l'estimation du tonnage susceptible d'être abattu en 1997 est maintenue à 12 500 t.

**III - Fixation du taux 1997****1) Dépenses**

Libellé		Montant	Annuités 1997	Dépenses agréées	Autres dépenses soumises à la taxe d'usage	Dépenses non soumises à la taxe d'usage
Prêts	CRCA 89004	7 034 709,00	1 198 547,22	1 137 780,88 (1)		60 766,34
	Caisse d'Epargne 95016	11 407 000,00	1 861 666,38	1 764 170,91 (1)		97 495,47
	Caisse d'Epargne 95009	1 120 000,00	166 913,03		158 450,54 (2)	8 462,49
	Agence de l'Eau 87028	209 000,00	22 054,72			22 054,72
	Agence de l'Eau 90001	149 000,00	15 723,22			15 723,22
Gros entretien	25 F/tonne	25		312 500,00		
<b>Total</b>			<b>3 264 904,57</b>	<b>3 214 451,79</b>	<b>158 450,54</b>	<b>204 502,24</b>
				<b>3 372 902,33 soit 269,83 F/t</b>		

(1) 94,93 % de l'annuité CRCA et 94,763 % de l'annuité du prêt Caisse d'Epargne de 11 407 000 F

(2) 94,93 % de l'annuité du prêt Caisse d'Epargne de 1 120 000 F

**2) Recettes**

Produit de la taxe d'usage : 3 372 902,33 F

**Taux de la taxe d'usage : 3 372 902,33 F = 269,83 F arrondis à 270 F la tonne**

-----  
**12 500 t**

La Société SICA-GAB versera à la Ville une redevance de 204 502,24 F, correspondant au montant des annuités 1997 non soumises à la taxe d'usage.

Sur avis favorable de la Commission Consultative de l'Abattoir réunie le 8 novembre 1996, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition.

**M. LE MAIRE :** Vous avez remarqué que le tonnage 1996 était en légère augmentation, ce qui est bon signe par rapport à 1995 malgré les crises qu'ont connues et que connaissent encore certains professionnels de l'abattage et de la viande. Les prévisions sont un peu plus pessimistes. On vous parle du nouvel abattoir de Valdahon mais je crois que c'est pour le porc uniquement.

**M. MEUNIER :** Je ne suis pas un tueur, même en politique ! Au niveau de l'abattoir de Valdahon se traite surtout du porc et cela n'a causé aucun préjudice sur les chiffres de l'abattoir de Besançon. L'abattoir de Pontarlier jusqu'à présent traitait à 80 % les abattages familiaux des gens du cru. A l'abattoir de Besançon, malgré la vache folle on a eu la chance de rester à un petit 14 000 tonnes cette année. On y abat environ 1 000 tonnes de bêtes pour toutes les communautés israélite et turque d'Allemagne et de Suisse qui viennent acheter leur viande aux établissements BELOT et à un syndicat de Haute-Saône. Il faut savoir aussi que la communauté européenne, compte tenu de «la vache folle», a fait tuer environ

1 000 tonnes cette année qu'elle a congelées dans ses grands congélateurs pour aider des entreprises comme BELOT, comme les syndicats, etc. Par contre, on n'est pas sûr que l'année prochaine, cela se reproduira.

Au niveau du Conseil Général, et je crois que le Directeur des abattoirs de Besançon en a saisi le Président GRUILLOT, il faut demander que l'abattoir du Valdahon qui est ancien soit fermé parce qu'actuellement 1 000 tonnes de bovins y sont traités dans des conditions, pour ceux qui le connaissent, qui sont très précaires et pas aux normes européennes. Il y a l'abattoir pour les porcs qui est tout neuf et l'abattoir ancien. Donc à mon avis c'est là-dessus qu'il faut se battre car si on avait aujourd'hui 1 000 tonnes de plus, on arriverait à atteindre les 15 000 qui correspondent à la capacité de l'abattoir bisontin.

**M. LE MAIRE :** Et à l'équilibre plus facile de la gestion. Donc il ne faut pas tuer les bovins à Valdahon, il faut tuer le vieil abattoir.

**M. DUVERGET :** La tête de veau, elle se traite où ? (rires)

**M. LE MAIRE :** Il y en a partout des têtes de veau.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

*Récépissé préfectoral du 27 décembre 1996.*